

Test & Training tcs

Informations relatives à la
couverture d'assurance lors
du cours de perfectionnement
à la conduite



Test & Training

tcs



Remarques importantes concernant la couverture d'assurance

Prière d'observer les remarques suivantes concernant la couverture d'assurance pendant le cours de perfectionnement à la conduite:

- Les exercices pratiques sont effectués aux risques et périls du participant.
- Pendant le cours de perfectionnement à la conduite, il est impératif de respecter les instructions des formateurs. En cas d'infraction ou de manquement à cette obligation, la prestation d'assurance ne sera pas accordée.
- Le prix du cours comprend une assurance casco intégrale.
- Lorsque le participant dispose de sa propre assurance casco partielle, l'assurance casco partielle comprise dans le prix du cours n'est accordée qu'à titre subsidiaire.
- L'assurance ne s'applique qu'aux dommages survenant dans les enceintes des centres de sécurité routière du Test & Training tcs et lors des parcours de perfectionnement externes organisés et effectués par les instructeurs de Test & Training tcs.

Assurance casco:

Sommes assurées et franchises

Assurance casco	Somme assurée maximale	Franchise
Couverture de base (comprise dans le prix du cours)	100 000 CHF	1000 CHF

La limite d'assurance peut être augmentée contre une prime de CHF 40.– par véhicule et par cours de perfectionnement.

Elargissement de la couverture de base	250 000 CHF	2000 CHF
--	-------------	----------

Assurance casco: événements assurés

Casco partielle

Les dommages au véhicule à moteur (énumération exhaustive) par suite de

- vol ou tentative de vol, mais non par abus de confiance,
- incendie ou court-circuit. Les dommages causés aux appareils électroniques et composants périphériques ne sont assurés que si la cause n'a pas pour origine une défectuosité interne,
- forces de la nature, c'est-à-dire action immédiate de chute de pierres, glissement de terrain, avalanche, pression et chute de masses de neige, tempête (=75 km/h et plus), grêle, hautes eaux, inondations,
- bris de glaces du pare-brise, des vitres latérales et de la vitre arrière ainsi que des vitres du toit ouvrant à la condition que la réparation soit effectuée,
- collision avec des animaux,
- morsures de martres, y compris les dommages consécutifs,
- prestations de secours par suite d'assistance aux blessés.

Casco collision

Dommages au véhicule à moteur (énumération exhaustive) par suite des

- dommages survenant par l'action soudaine et violente d'une force extérieure, par exemple choc, collision, chute, enlèvement, ainsi que les dommages dus à la malveillance de tierces personnes qui ne tombent pas sous l'assurance casco partielle.

Augmentation de la somme assurée

Si vous souhaitez augmenter la somme d'assurance, veuillez emporter cette carte au cours de perfectionnement à la conduite.

- Oui, je souhaite que la somme maximale assurée soit portée à 250 000 CHF. La franchise est de 2000 CHF par sinistre. La prime devra être payée en liquide avant le début du cours et s'élève à:

Augmentation de la somme assurée

CHF 40.– par véhicule et par cours de perfectionnement

Date du cours de perfectionnement à la conduite

Véhicule (marque et type)

Propriétaire du véhicule

Nom

Prénom

Date de naissance

Rue/n°

NPA/localité

Téléphone

Portable

Conducteur du véhicule

Ne remplir que lorsque le propriétaire et le conducteur du véhicule diffèrent.

Nom

Prénom

Date de naissance

Rue/n°

NPA/localité

Téléphone

Portable

Date

Signature

Offre destinée aux clients des Assurances Bâloise et Auto TCS

Conduire en toute sécurité et économiser des primes

En participant à un cours de perfectionnement à la conduite vous contribuez activement à la prévention des dommages. Les clients des Assurances Bâloise véhicules à moteur et Auto TCS profitent dès lors des avantages suivants:

Bonification de 2 degrés de prime

Si vous transmettez à Auto TCS ou à la Bâloise, une copie du certificat du cours de perfectionnement à la conduite, 2 degrés de prime vous sont crédités:

- jusqu'à l'obtention du bonus maximal 0/30%,
- à compter de la date du cours ou de la date de début du contrat lorsque le cours ne précède pas d'au moins 365 jours l'entrée en vigueur du contrat,
- pour un cours de perfectionnement d'une journée (organisateur et cours recommandés par le Conseil de la sécurité routière),
- au maximum une fois tous les 5 ans pour chaque contrat.

Votre contact

Remettez une copie de l'attestation délivrée lors du cours de perfectionnement à la conduite à votre conseiller ou envoyer le document à:

Bâloise Assurance SA

Service clientèle

Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle

Tél. 00800 24 800 800, Fax +41 61 285 90 73

Contact Auto TCS

Auto TCS, Centrale d'assurance

Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle

Té l. +41 61 285 88 85, Fax +41 61 285 90 56



Test & Training

tcs



Assurance casco: événements non assurés

- les choses emportées dans le véhicule (effets personnels, outils, accessoires, instruments de travail)
- les constructions spéciales, les aménagements intérieurs spéciaux, les accessoires (fixes ou démontables)
- immobilisation, dépréciation, perte de puissance ou de capacité du véhicule
- dommages d'usure et de fonctionnement
- dommages dus au manque d'huile et au gel ou au manque d'eau de refroidissement, dommages de brûlure, dommages aux pneumatiques, à la batterie, à l'appareil de radio fixe, aux bandes sonores, au lecteur CD, au lecteur MP3, à l'appareil de radiotéléphonie ou au téléphone, à moins que ces dommages ne soient la conséquence d'un événement assuré
- le voyage aller et retour jusqu'au centre de perfectionnement à la conduite.